

Bulletin local d'information syndicale

Rythmes scolaires et collège : dérégulation à marche forcée

Au menu du Conseil supérieur de l'éducation du 8 juin 2017



Le ministère a mis à l'ordre du jour du CSE du 8 juin deux projets de textes sur les rythmes scolaires et sur la réforme du collège pour application dès la rentrée 2017.

Pour l'essentiel, il s'agit d'introduire la possibilité dérogatoire de la semaine de 4 jours en primaire. Au collège, l'arrêté supprime la liste des EPI, qui deviennent optionnels, favorise le retour des classes bilingues et des langues anciennes, augmente les possibilités de modulation des horaires.

La méthode à la hussarde est inacceptable : elle ne permet aucune consultation démocratique, et en premier lieu bien entendu aucune consultation des personnels. Nous avons en quelque sorte affaire aux ordonnances Blanquer : passage en force et autoritarisme gouvernemental.

Les deux textes visent à introduire davantage de dérégulation. Les mairies auront encore plus de latitude dans l'organisation des rythmes scolaires. Les chef-fe-s d'établissement des collèges auront encore plus de marge dans la définition des enseignements et dans leurs horaires. Tout cela ne peut qu'accentuer les différences territoriales et les inégalités.

SUD éducation a combattu la réforme Peillon/Hamon des rythmes scolaires et la réforme du collège et continue d'en revendiquer l'abrogation. Mais, à l'inverse de la politique de Macron et de Blanquer, nous militons pour une autre école et un autre collège qui s'inscrivent dans une perspective égalitaire.

1) Mobilisé-es dès le 19 juin, construisons un front social !

Préparons dès aujourd'hui la riposte sociale ! Le programme du nouveau président et de son gouvernement s'inscrit dans l'accélération des politiques de dérégulation des protections des travailleuses et travailleurs. Le lundi 19 juin et toute la troisième semaine de juin sont prévues des initiatives de mobilisation, qui doivent marquer le début de la construction d'un grand mouvement de lutte sociale.





Non à la casse du droit du travail !

Macron l'a répété : il veut aller plus loin que la loi Travail et à marche forcée : après les 49-3, il veut légiférer par ordonnances pour imposer des régressions qui sont déjà connues :

- **La généralisation de l'inversion de la hiérarchie des normes**, avec des accords d'entreprise possibles sur les salaires, les conditions de travail... et la possibilité pour l'employeur/euse d'organiser un référendum auprès des salarié-e-s, avec des chantages à l'emploi, pour contourner les organisations syndicales.

- **Le plafonnement des indemnités prud'homales versées aux salarié-e-s en cas de licenciement abusif** : c'est l'assurance multirisque des patron-ne-s, qui sauront exactement combien leur coûtera le fait de se débarrasser de tel ou telle salarié-e.

- **La généralisation de la Délégation Unique du**

Personnel avec la fusion des instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT) : défense des salarié-e-s, négociations pour leurs droits et leurs conditions de travail : tout cela en fera les frais !

Non à la casse de la protection sociale !

Parmi les dossiers prioritaires du gouvernement, **la mise en coupe réglée de l'assurance chômage et un contrôle accru des privé-e-s d'emploi**, qui seront contraint-e-s d'accepter quasiment n'importe quel poste pour ne pas être radié-e-s et privé-e-s d'indemnités. Leur projet est également de **mettre fin au système de retraites solidaires par répartition**, que Macron veut remplacer par une retraite individuelle par points.

Non à la casse des services publics !

120 000 suppressions d'emplois (50 000 dans le versant État et 70 000 dans le versant territorial), **60 milliards de baisse des dépenses publiques** : avec une fonction publique déjà exsangue, ces nouvelles coupes ne pourront qu'avoir des conséquences désastreuses sur les services publics, qui sont un instrument majeur de lutte contre les inégalités.

Les statuts de la fonction publique sont dans la ligne de mire du pouvoir : il faudrait les « moderniser » et généraliser la contractualisation.

Les mêmes logiques dans l'éducation

L'inversion de la hiérarchie de normes s'appliquerait dans l'éducation nationale avec encore plus d'autonomie et de territorialisation : régionalisation de l'enseignement professionnel, rythmes scolaires confiés aux mairies, autonomie des établissements accrues dans le secondaire pour le budget et l'offre de formation, recrutement des enseignant-e-s par les chef-fe-s d'établissement... Leur projet d'école est d'accentuer le tri social, avec une école réduite au « lire-écrire-compter » pour les pauvres et la multiplication des processus de sélection.

N'attendons pas les ordonnances : dès le 19 juin, mobilisons-nous contre Macron, sa nouvelle loi Travail et son projet de société toujours plus inégalitaire ! Le mouvement social est légitime pour combattre les régressions sociales et porter ses exigences de progrès et de transformation sociale !

Fédération SUD Éducation

PROCHAIN CONGRÈS
SUD éducation
Lundi 26 juin – 9h-17h
Villeneuve

SUD Éducation
vit grâce aux cotisations des adhérents et à l'énergie des militants.
[Nous rejoindre...](#) [Nous contacter...](#)